

Championnat de Savoie des Collèges 2022

Règlement intérieur

Article 1 : présentation

Le Club d'Échecs de l'Agglomération Chambérienne sous l'égide du CDJE Savoie organise le Championnat de Savoie des Collèges mercredi 26 janvier 2022 à l'école de la Forgerie, avenue de Corinthe 73160 COGNIN.

Article 2 : règles et appariements

Les règles du jeu sont celles de la Fide (Congrès d'Atalaya 2017) entrées en vigueur au 1^{er} janvier 2018. Selon l'annexe A sur les Échecs Rapides, l'Article A.4 s'applique pour l'intégralité de la manifestation. Les appariements se feront au Système Suisse intégral (C.04.1, C.04.2 & C.04.3 Fide Handbook / version adoptée au 88^{ème} congrès — Antalaya 2017) en **5 rondes** à l'aide du logiciel Papi 3.3.6. Aucune protection de cercle, de collège, de famille. Seront appariés à la 1^{ère} ronde tous les joueurs qui auront fait contrôler leur licence.

Article 3 : horaires

Inscriptions jusqu'à 13h30. Début des parties : 13h45. Fin du tournoi et annonce des résultats vers 17h30.

Article 4 : cadence

10 min + 5 s/coup pour chaque joueur

Article 5 : droits

Gratuité. Licence B obligatoire.

Article 6 : classement

Tournoi individuel entre collégiens. Le classement est établi au Buchholz puis au Buchholz tronqué, puis à la performance.

Le total des points des 8 premiers de chaque collège, comprenant au moins 2 filles et 2 garçons, permet de classer les collèges du 1^{er} au dernier.

Article 7 : coups illégaux

La partie est perdue au 3^{ème} coup illégal relevé par l'arbitre.

Article 8 : fin de partie

À la fin de la partie, les 2 joueurs remettent les pièces en place et apportent le résultat ensemble.

Tous les participants s'engagent à respecter le présent règlement intérieur. Tout contrevenant pourra recevoir un avertissement.

Le tournoi est arbitré par Romain Billotti, AFO1.